

*Recours au Règlement—M. Cooper*

Le Règlement donne l'occasion de débattre une question à la Chambre et de la faire amender, au besoin, par les députés. L'autre solution consiste à la laisser au *Feuilleton*.

Dans beaucoup de cas, par exemple, le genre de questions soulevées hier par le député, le gouvernement est incité à déclarer qu'il ne peut ni ne doit répondre à ces questions, quelles que soient ses raisons. Les réponses sont très brèves et très brusques, par exemple: «L'information n'est pas accessible.» Je les ai examinées pendant plus d'un an. Si les questions avaient été rédigées autrement et avec un peu plus de précision, on aurait pu y répondre. La forme sous laquelle certains présentent leurs questions au gouvernement constitue une sorte de camisole de force. Les questions formulées par écrit nécessitent une réponse écrite ou verbale, comme l'a dit le député d'en face, mais il faut que ce soit une question précise, une véritable question, et c'est là le problème.

Tous les députés ont appris en comité et à la Chambre que mieux on connaît un sujet, plus les questions peuvent être précises. On commence par se faire une idée générale, puis à mesure que l'on recueille des informations, on peut modifier ses questions, les rendre plus précises pour en arriver à l'essentiel. Si ces questions étaient transférées au *Feuilleton* et débattues à la Chambre avec éventuellement toute la sagesse des 295 députés à sa disposition pour le débat, pour le processus de modification et pour le processus décisionnel, il est possible qu'au lieu de se voir refuser des informations—ce qui arrive—on pourrait les obtenir sous une forme plus utilisable pour tous les députés.

Je ne pouvais pas rester muet devant les accusations d'atteinte à la liberté de parole et les commentaires sur les raisons pour lesquelles nous sommes là. En fait, notre responsabilité à l'égard des électeurs s'en trouve accrue. Ce transfert vers une situation où le débat, les modifications et les décisions sont permis rehausse le rôle et la responsabilité de tous les députés et accroît leur liberté de parole.

On peut répondre à la plupart des questions dans le délai de 45 jours. C'est ce qui arrive le plus clair de l'année. Il est manifestement impossible de répondre à certaines questions. Les informations n'ont jamais été recueillies, par conséquent la question n'en est pas une et on ne peut pas y répondre. On peut l'examiner sous tous

les angles, elle manque de précision. Les informations peuvent être obtenues mais pas facilement. Elles ne se trouvent pas dans un ordinateur où il suffit de presser un bouton pour les obtenir. Elles sont stockées sous une forme différente, d'une façon différente. Le gouvernement n'a pas raison de dire que ces informations ne sont pas accessibles, mais il n'en reste pas moins qu'il faudrait énormément de temps pour les extraire toutes, étant donné la forme dans laquelle elles sont stockées. Les 45 jours constituent un délai totalement irréaliste dans bien des cas. On ne pourrait tout simplement pas répondre aux demandes dans ce délai, peu importe la quantité de ressources que nous y consacrerions.

Je rappelle aux députés le problème qu'a posé la présentation des préoccupations de Project Ploughshares aux parlementaires. Deux millions et demi de petits morceaux de carton ont été envoyés par cet organisme et ont paralysé tout notre réseau de distribution du courrier. Il faudra des mois pour les trier afin de les remettre aux 295 députés. Cette tâche nécessite de l'argent, du temps et de l'énergie et 45 jours ne suffisent pas pour l'accomplir. Nous ne pouvons pas distribuer le courrier à la Chambre des communes en 45 jours, peu importe les efforts que nous faisons en ce sens. Nous recevons l'aide de trois différentes entreprises de l'extérieur et nous devons payer pour ces services.

Certaines questions inscrites au *Feuilleton* sont de cette nature et, à mon avis, les questions qui nous ont été signalées hier sont différentes, mais elles comportent quelques-unes des mêmes caractéristiques. Le temps qu'il faudrait pour fournir les informations préoccupe vivement le gouvernement. Il faudrait demander à des gens de délaissier leurs tâches pour fournir ces informations. En tant que parlementaires, croyons-nous que c'est une priorité? Le gouvernement peut conclure et conclut que par rapport à l'ensemble des exigences parlementaires, ce n'est pas une priorité.

Le gouvernement dit donc aux députés que cette question n'est pas prioritaire. On peut utiliser un langage recherché pour donner toutes sortes d'excuses, mais en fin de compte, il n'est pas logique d'accorder la priorité à cette question.

Les députés devraient avoir la possibilité de dire au gouvernement qu'il a tort. C'est prioritaire. Nous avons ici le moyen de le faire. Le gouvernement fait part de sa décision à la Chambre plutôt que de renvoyer la question au député. Je crois que la Chambre a subi des réformes successives qui visaient à améliorer la possibilité pour